

Honeywell



CATALOGUE INTEVIO 2020

**Systeme de sonorisation
Public Address & Voice Alarm**

Sommaire

1	Informations Générales	2
2	INTEVIO	3
3	Annexes	11



Nous vous invitons à découvrir le nouveau catalogue de solutions Honeywell en matière de système de sonorisation de sécurité.

Pour répondre à vos diverses problématiques, Honeywell conçoit et développe de nombreuses gammes de produits autour de la sécurité des personnes dans le bâtiment. Votre satisfaction reste notre première priorité, ainsi chaque innovation est conçue selon notre ligne de conduite : vous proposer des produits performants et fiables au meilleur rapport qualité/prix.

Le savoir-faire d' Honeywell est symbolisé par de nombreux sites de référence à travers le monde. Cette réussite est étroitement liée à votre propre succès.



INTEVIO

Contrôleur principal	4
Expandeur & amplificateur	5
Alimentation	6
Stations d'appel et microphone	7
Extensions & accessoires	8
Câblage	9



INTEVIO est un système de sonorisation et d'alarme vocale compact et intégré qui s'adapte à vos besoins. Offrant une sécurité, une efficacité opérationnelle et une expérience utilisateur améliorées, INTEVIO offre les avantages d'un système de gestion de la sécurité en conformité avec les normes en vigueur.

La matrice audio à deux canaux d'INTEVIO a une capacité totale de 128 zones de haut-parleurs permettant d'obtenir une reproduction sonore de haute qualité. Avec la diffusion de message LIVE, le contrôle numérique du volume, le déclenchement automatique via un calendrier, la sauvegarde dynamique de l'amplificateur de puissance et une surveillance complète et permanente, INTEVIO simplifie désormais le PAVA. Le système PAVA en un seul système simple d'utilisation et économique.

RK-MCU

Contrôleur principal 8 zones 500W



Le Contrôleur principal RK-MCU est le dispositif central de gestion du système, il est utilisé pour gérer et surveiller tous les appareils et effectuer diverses opérations. Le contrôleur principal RK MCU intègre des fonctions de stockage audio, de diffusion, de contrôle de zone, de surveillance, de contrôle de temporisation, de diagnostic d'erreur, etc. Il intègre aussi un amplificateur de 500W. L'amplificateur de puissance numérique peut piloter jusqu'à 8 zones de haut-parleurs pour répondre aux besoins des petites applications. Il peut également être connecté à des expandeurs de zone afin d'augmenter la capacité du système pour répondre aux besoins des applications plus importantes.

Caractéristiques

- Gérer tous les équipements du système, utilisés pour la sonorisation et la diffusion de messages de sécurité.
- Exploiter le système grâce à son écran LCD
- Peut fonctionner en configuration canal unique ou double canal.
- Un maximum de 8 zones de haut-parleurs peuvent être connectées, la puissance maximale de chaque ligne de haut-parleurs est de 500W.
- Amplificateur de puissance intégré de classe D de 500W, augmentation possible de la puissance par l'ajout d'amplificateurs de puissance externes
- Sauvegarde flexible de l'amplificateur de puissance. Un amplificateur de secours peut sauvegarder tous les amplificateurs du système.
- Mémoire flash intégrée de 1 Go et carte SD de 4Go, qui peut être utilisée pour stocker des fichiers audio, des fichiers d'enregistrement, des données de configuration, des historiques, etc.
- Deux entrées auxiliaires et une entrée MIC/LINE. Microphone PTT en option utilisé pour la diffusion de messages de sécurité.
- Contrôle numérique du volume
- 255 priorités de diffusion peuvent être définies.
- Supervision complète du système
- 10 entrées contacts secs surveillées et 8 sorties contacts secs.
- Supporte les contrôleurs de volume
- Des expandeurs de zone peuvent être ajoutés pour augmenter la capacité du système.
- Des stations d'appel peuvent être connectées pour la diffusion de messages et le contrôle du système.
- Compact avec son amplificateur intégré, son encombrement réduit, sur table ou en baie 19", il s'intègre facilement dans tous les environnements.

RK-ZONE8**Caractéristiques**

- Prise en charge de canaux audio simples et doubles.
- Un maximum de 8 zones peuvent être connectées, chaque zone dispose de deux lignes de haut-parleurs (A et B), dont la puissance maximale est de 500W.
- 8 entrées contact sec avec surveillance.
- 8 sorties contact sec.
- 4 amplificateurs de puissance externes et 1 amplificateur de secours peuvent être connectés.
- Fonction de redondance flexible de l'amplificateur.
- Supervision complète, y compris l'alimentation principale, l'alimentation de secours, le défaut CPU, l'amplificateur de puissance, les lignes de haut-parleurs, les entrées contacts secs et le défaut réseau, etc.
- Supervision de la ligne du haut-parleur pendant la diffusion ainsi qu'en veille.
- Le volume du signal vers les amplificateurs peut être réglé via le RK-MCU.
- 1 interface d'entrée ligne, qui peut être connectée à un appareil externe lorsque l'équipement est en mode local ou que le contrôleur central du RK-MCU tombe en panne.
- Une sortie d'alimentation permet d'alimenter des modules externes tels que le contrôleur de volume.
- Maximum 15 RK-ZONE8 peuvent être utilisés.

Expandeur 8 zones 500W**DESCRIPTION**

L'expandeur RK-ZONE8 est un dispositif d'extension de zone permettant d'étendre le nombre de lignes et d'interfaces de haut-parleurs sur un système INTEVIO. Le RK-ZONE8 dispose d'interfaces pour 16 lignes de haut-parleurs (correspondant à 8 zones), 8 entrées contacts secs et 8 sorties contacts secs. Des amplificateurs de puissance externes doivent être connectés pour piloter et alimenter tous les haut-parleurs.

FONCTIONS

Le RK-ZONE8 possède 8 entrées contact surveillées qui peuvent être reliées à un système d'alarme incendie pour déclencher des messages d'alerte et d'évacuation. Une entrée ligne est fournie pour se connecter à une source audio interne.

Le RK-ZONE8 dispose également de 8 sorties contacts qui peuvent être utilisées pour activer des équipements externes. Il dispose de 8 couples de sorties haut-parleurs de 100 V (câblage A/B) où chacune d'elles permet de connecter plusieurs haut-parleurs en parallèle. Deux ports de sortie audio pour le canal audio 1 et le canal audio 2 peuvent être utilisés pour connecter des amplificateurs de puissance ou des appareils tiers. Une sortie 24VDC est fournie pour alimenter les périphériques externes.

RK-AMP500**Caractéristiques**

- Technologie de classe D à haut rendement.
- Puissance maximale de 500W.
- Sortie audio 70V et 100V.
- Prise en charge des entrées audio symétriques et asymétriques.
- Refroidissement forcé par ventilateur.
- Limitation automatique de la tension de sortie.

Amplificateur 500W**FONCTIONS**

L'amplificateur RK-AMP500 prend en charge les entrées audio symétriques/asymétriques et les sorties haut-parleurs 100 V. Il dispose également d'un port d'entrée audio de 100 V pour se connecter à la sortie d'autres amplificateurs afin que la puissance de sortie puisse être facilement augmentée. Une sortie par contact est prévue pour envoyer l'état de défaut à un système tiers en cas de détection d'une anomalie. Par le port RJ45, le RK-AMP500 reçoit le signal audio et le signal de commande du contrôleur RK-MCU ou RK-ZONE8 et gère l'état de défaut.

Détection automatique des défauts et autoprotection

Le RK-AMP500 est surveillé et auto-protégé contre la surchauffe, la surintensité, la surtension, la sous-tension, surcharge ou court-circuit. Par exemple, lorsque la température interne atteint sa limite critique, le circuit de protection contre la surchauffe arrête le module d'amplification de puissance et active le voyant de protection sur la façade avant. Le RK-AMP500 peut détecter automatiquement les erreurs d'alimentation électrique pendant le fonctionnement. Le fusible intégré assure la protection contre les surintensités de l'alimentation électrique principale. En cas de coupure de l'alimentation principale, l'alimentation de secours (24V DC) est activée.

581726



Caractéristiques

- Alimentation de secours haute performance pour rack 19".
- Courant de sortie élevé, jusqu'à 200 A @ 24 VDC. Gestion d'un circuit de batterie.
- Capacité max. des batteries 270 Ah.
- Tests de résistance des circuits des batteries.
- Niveau de tension d'équilibrage des batteries en série.
- Compensation en température de la tension de charge et de la tension flottante.
- Diagnostic avancé et indication d'état.
- Panneau de distribution d'alimentation intégré et dispositif de déconnexion basse tension LVDD.
- Possibilité de démarrer le système uniquement sur batterie, sans source d'alimentation secteur - démarrage à froid.
- Jauge de la résistance du circuit de la batterie intégrée .
- Caractéristiques de la charge de la batterie disponible.
- Possibilité de travailler en mode flottant ou avec une charge discontinue de la batterie.
- Alimentation monophasée avec PFC.
- Contrôle par microprocesseur.
- Communication via connecteur USB.
- Fonctionnement avec différentes capacités de batteries

Alimentation de secours 24V-1

L'alimentation de secours sert de chargeur de batterie et de dispositif de contrôle pour les batteries de secours externes 24V DC conformément à la norme EN 54-4+A1+A2.

La face avant comprend des voyants LED, un bouton-poussoir de commande et une prise USB, permettant le contrôle et le test des paramètres de fonctionnement de l'alimentation électrique. Toutes les connexions sont situées à l'arrière de l'appareil, qui dispose de deux options de configuration : 6 sorties fournissant le même courant ou 2 parmi les 6 avec une augmentation de capacité.

581732



Batterie pour Alimentation Electrique de Sécurité 12 V / 65 Ah

Batterie pour alimentation de secours du système Comprio. 2 batteries sont nécessaires pour assurer le secours.

Données techniques

Poids	approx. 21.3 kg
Dimensions	L: 348 mm H: 178 mm P: 163 mm

581730



Batterie pour Alimentation Electrique de Sécurité 12 V / 105 Ah

Batterie d'accumulateur pour Alimentation Electrique de Sécurité.

Données techniques

Poids	approx. 32.5 kg
Dimensions	l: 502 mm L: 111 mm H: 236 mm

581731



Batterie pour Alimentation Electrique de Sécurité 12 V / 150 Ah

Batterie d'accumulateur pour Alimentation Electrique de Sécurité.

Données techniques

Poids	approx. 49.5 kg
Dimensions	l: 552 mm L: 110 mm H: 288 mm

RK-MIC

Station d'appel pour système INTEVIO



La station d'appel RK-MIC est utilisée pour effectuer diverses diffusions et des annonces en direct dans différentes zones. Cet appareil dispose de boutons programmables permettant aux utilisateurs d'effectuer facilement des opérations telles que la diffusion de musique d'ambiance, la diffusion commerciale, l'alerte, le contrôle du volume, l'enregistrement, la surveillance, etc...

Caractéristiques

- Supporte le col de cygne ou le microphone PTT pour la diffusion de messages.
- Haut-parleur intégré pour surveiller le son du CH1/CH2.
- Fonction d'enregistrement temporaire.
- Interface d'entrée ligne pour la connexion à une source audio BGM externe.
- Le volume du microphone, de l'entrée ligne et du haut-parleur peut être réglé via les régulateurs de volume sur le panneau arrière.
- 8 boutons programmables, configurables par logiciel.
- Prise en charge des modules d'extension selon les besoins.
- Supervision automatique du microphone et de la communication.
- Si nécessaire, des modules d'extension peuvent être connectés au RK-MIC.
- La distance entre RK-MCU et RK-MIC peut atteindre 600 mètres via un câble torsadé CAT5 en utilisant une alimentation supplémentaire.
- Le pupitre d'appel peut être alimenté par RK-MCU (distance max. 400m).
- Un maximum de 6 stations d'appel distantes peut être connecté au système.

HN-PTT

Microphone d'urgence



Microphone de conversation

- Reproduction vocale supérieure
- opération conviviale
- construction durable
- transduction dynamique
- contact de commutation à distance

Données techniques

Type	dynamique
Poids net	30 g
Impédance	500Ω ± 30% à 1KHz
Sensibilité	~ 59dB
Réponse en fréquence	50Hz ~ 15KHz

583496

Elément de fin de ligne



L'élément de fin de ligne, identique à celui de la gamme Variodyn, permet de surveiller une ligne de maximum 32 Haut-parleurs conformément à la norme NFS 61 932.

584913

Coffret 12U 19"



Coffret pouvant accueillir le système compact INTEVIO. Le coffret peut être utilisé sur table ou en montage mural. Les dimensions sont de 12U de hauteur et de 600 mm x 600 mm. Il permet d'accueillir le contrôleur RK-MCU, l'alimentation de secours 24V-1, des batteries correspondantes (jusqu'à 65 Ah ou 105 Ah) et une grille de ventilation. De plus, il permet, si besoin, l'installation de composants additionnels tels que lecteur media & MAP4P ou un ampli additionnel. Les plaques de fermeture viendront obturer la façade avant et ainsi donner la finition à ce coffret 12U.

HMC-K4

Extension RK-MIC 4 boutons



L'extension HMC-K4 permet de compléter la station d'appel RK-MIC de 4 boutons d'urgence protégés par un volet transparent. On peut connecter maximum 8 extensions au choix par RK-MIC.

Données techniques

Consommation	0.5W
Tension d'alimentation DC	5V
Nombre d'indicateurs	4 LED de couleur rouge
Nombre de clés	4 touches configurables
Connexions	Données série et connexion électrique via un câble plat caché
Température de fonctionnement	- 10 ° C ~ + 55 ° C
Température de stockage	- 40 ° C ~ + 70 ° C
Humidité	95%, sans condensation
Dimensions	L: 100 mm H: 46.5 mm P: 200 mm
Poids net	0.57 Kg

HMC-K8

Extension RK-MIC 8 boutons



L'extension HMC-K8 permet de compléter la station d'appel RK-MIC de 8 boutons librement programmables. On peut connecter maximum 8 extensions au choix par RK-MIC.

Données techniques

Consommation	1W
Tension d'alimentation DC	5V
Nombre d'indicateurs	8 LED de couleur rouge
Nombre de clés	8 touches configurables
Connexions	Données série et connexion électrique via un câble plat caché
Température de fonctionnement	- 10 ° C ~ + 55 ° C
Température de stockage	- 40 ° C ~ + 70 ° C
Humidité	95%, sans condensation
Dimensions	L: 100 mm H: 46.5 mm P: 200 mm
Poids net	0.57 Kg

X-NPMS-W

Boîtier mural pour station d'appel



Boîtier à clé mural permettant l'installation d'une station d'appel RK-MIC. Il limite l'accès aux commandes et prise en main du microphone d'urgence.

X-NPMS-R

Encastrement rackable pour station d'appel



Plaque 5U complémentaire d'encastrement pour RK-MIC. Il permet d'intégrer la station d'appel dans un rack 19".

HN-AIO2X2

Module de contrôle audio



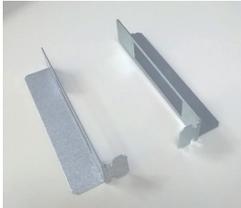
Le module de contrôle HN-AIO2X2 est une interface de contrôle audio permettant de connecter le troisième système et le périphérique de diffusion. Le troisième système peut gérer des émissions via le signal audio et le signal de commande, tels que le signal de commutateur ou de tension.

583415

Kit de protection pour batteries INTEVIO

Le kit de protection pour batteries INTEVIO est utilisé pour la protection des circuits de batterie et est destiné à être monté dans un rack 19". Il est équipé de disjoncteur adapté pour fonctionner dans des circuits de 24V et 48V DC. Le disjoncteur possède sa propre protection contre une utilisation accidentelle. Pour actionner le levier du disjoncteur, il faut retirer le couvercle en desserrant deux vis. Le couvercle transparent permet de vérifier la position du disjoncteur sans avoir à le retirer.

584927

Support d'EAE et câbles pour montage en baie 19"

Le support de montage permet de supporter l'EAE 24V-1 et de fixer les câbles batteries au moyen de colliers adaptés.

RK-Cableset1

Set de bobines de câbles pour raccordement EAE

Le set de bobines de câbles permet de câbler par vos soins les liaisons depuis l'EAE vers le contrôleur, les expandeurs et amplificateurs avec les bons types de câbles en embouts de câblages associés.

RK-Cable8lines

Cordon de raccordement des lignes de HP en baie 19"

Le cordon de raccordement 8 lignes permet de déporter le raccordement des lignes de HP depuis la face arrière du contrôleur ou expandeur vers un bornier de mise à disposition client dans la baie 19".

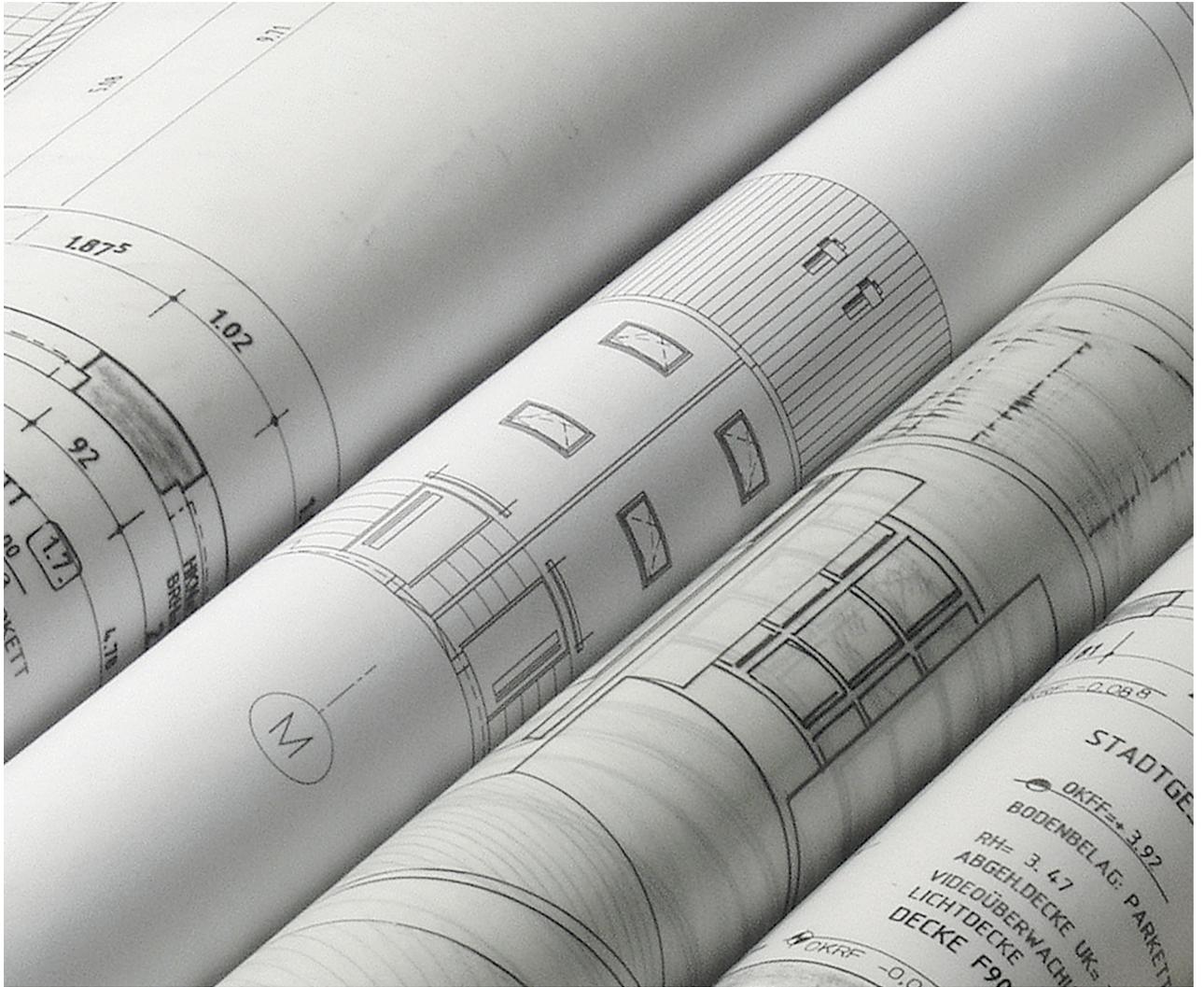
HN-RTR

Convertisseur RJ45-RCA

Le convertisseur HN-RTR permet de transformer le connecteur RJ45 et connecteur RCA.

Notes





Annexes

Conditions générales de vente et de livraison

12

Conditions générales de vente

1 - GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes offres émises par la société NOVAR France SAS ainsi qu'à toutes ventes conclues par la société NOVAR France SAS avec un client. Elles ont été élaborées et mises à jour en tenant compte de l'évolution des pratiques commerciales et des évolutions en vigueur en matière de droit de la vente et des obligations de vente. Elles remplacent en toutes leurs dispositions les conditions générales de vente ayant pu exister entre la société NOVAR France SAS et ses clients. Toutes commandes passées à la société NOVAR France SAS entraînent acceptation pleine et entière par le client des présentes conditions générales de vente et renoncement de sa part à ses propres conditions générales d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de la part de la société NOVAR France SAS. A tout moment, la société NOVAR France SAS se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente. De telles modifications donneront lieu à une nouvelle version des présentes conditions générales qui s'appliqueront alors aux commandes ultérieures.

La vente et l'exécution des travaux y afférent décrits dans l'offre de NOVAR France SAS excluent tout rapport juridique avec toute autre personne que le client direct donneur d'ordre.

2 - CONCLUSION DE VENTES

Toute commande doit être passée par le client par écrit. Les commandes téléphoniques nécessitent une confirmation de commande écrite de la part du client pour être enregistrées et honorées. Le contrat ne sera définitivement conclu qu'après confirmation par notre organisme d'assurance crédit de la solvabilité du cocontractant. A défaut, le devis établi par la société NOVAR France SAS sera réputé caduc. La société NOVAR France SAS sera en droit, dans ces conditions, de proposer de nouvelles modalités de conclusion du contrat de vente. En tout état de cause, l'offre de la société NOVAR France SAS ne sera considérée comme ferme et définitive qu'après acceptation écrite de la part de la société NOVAR France SAS par le biais d'un accusé de réception de commande précisant prix, délais et conditions de paiement acceptés.

La société NOVAR France SAS appliquera une pénalité correspondant à 10% du montant global de la commande en cas d'annulation de commande totale ou partielle par un client avant expédition. Toute annulation de commande après livraison sera traitée comme un retour de matériel dans les conditions visées aux paragraphes 2 à 4 de l'article 10 ci-après. Les conditions suivantes s'ajoutent aux conditions mentionnées ci-dessus pour toute offre ou vente de systèmes : Par « Système » on entend tout projet devant faire l'objet d'adaptations spécifiques ou d'une installation ou tout ensemble de produits nécessitant une étude spécifique en vue d'en assurer la cohérence.

Les offres sont établies en fonction des informations fournies par le client, lesquelles devront contenir toutes les données nécessaires à la détermination des caractéristiques du système, notamment les spécifications techniques, les conditions d'installation et d'environnement, la nature et les conditions des essais à réaliser. En tout état de cause, le client doit faire l'objet d'adaptations au mité du produit et ne procéder à une installation et une utilisation desdits matériels qu'à l'issue de cette vérification. Le client devra notamment s'assurer de la compatibilité entre les systèmes et tout autre produit susceptible d'être connecté aux systèmes.

3 - PRIX - CONDITIONS DE PAIEMENT - TAXES

Sauf offre particulière émise par la société NOVAR France SAS, les prix applicables sont ceux qui figurent dans les tarifs en vigueur à la date de la passation de la commande. Lorsque la société NOVAR France SAS a émis une offre, les prix et conditions de cette offre concernent exclusivement les produits qui y sont spécifiés et, à défaut de stipulation expresse différente de NOVAR France SAS, restent valables pendant une durée de 3 mois.

Les études de chiffrage réalisées par NOVAR France SAS ont pour but de définir une enveloppe budgétaire et une liste de matériel nécessaire à la réalisation des devis. La responsabilité de NOVAR France SAS n'est pas engagée en cas de variation de volume.

Une étude engagée est toutefois possible, elle sera dans ce cas spécifiée dans le devis et facturée. Dans ce cas, l'engagement de NOVAR France SAS est strictement limité aux volumes de matériels nécessaires pour répondre au cahier des charges. Les chiffrages de prestations (câblages, services...) ne sont pas sous la responsabilité de NOVAR France SAS.

Les prix communiqués par la société NOVAR France SAS sont stipulés hors taxes. Leur nature (nette ou révisable), leur montant, les conditions et termes de paiement sont précisés dans l'offre émise par la société NOVAR France SAS. Sauf stipulation contraire, les produits sont payables à 45 jours fin de mois de la date de la facture. A défaut de paiement, la société NOVAR France SAS se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses propres obligations jusqu'au complet paiement des sommes dues.

La création de traite ou de billet à ordre ne constitue ni dérogation ni novation au lieu de paiement de la société NOVAR France SAS. Les factures sont réglées par des chèques ou par virement bancaire, sans délai de paiement de plus de 10 jours. Comme le prévoit la LME (Loi de Modernisation de l'Economie du 04/08/08) applicable au 01/01/09, tout retard de paiement entraînera la facturation de pénalités retard au taux plancher égal à 2 fois l'intérêt légal en vigueur à la date de la facturation. Nos prix s'entendent nets d'escomptes. Pour toute commande inférieure à 500 € HT une facturation complémentaire d'un montant de 30 € HT sera systématiquement appliquée. Les commandes des clients nouveaux ou récurrents sont comptabilisées à la signature de la fiche d'ouverture de compte par les deux parties et après confirmation de notre organisme d'assurance crédit de leur solvabilité. Aucune compensation, ni aucun droit de rétention n'est admis à l'égard de créances à l'encontre de la société NOVAR France SAS. Seuls les avoirs émis par la société NOVAR France SAS peuvent s'imputer partiellement ou totalement sur nos factures exigibles.

4 - LIVRAISON - TRANSPORT - EMBALLAGE

Sauf stipulations contraires dans la commande acceptée par NOVAR France SAS, toutes les livraisons sont effectuées par la société NOVAR France SAS au client d'assurer les frais et risques du transport des produits vendus. NOVAR France SAS se réserve le droit de procéder à des livraisons partielles et de facturer au prorata des fournitures livrées.

Sur la France métropolitaine, le franco de port est consenti pour toute livraison (hors livraison express) supérieure à 500 € - H.T. Pour toute commande inférieure à 500 € HT, NOVAR France SAS appliquera un forfait de frais de port de 25 € HT.

Si la livraison est retardée pour un cas de force majeure tel que défini à l'article 11 elle sera réputée avoir été effectuée à la date convenue. Aucune pénalité pour retard ne sera due par la société NOVAR France SAS.

Les prix mentionnés dans l'offre s'entendent pour un emballage ordinaire. Toute demande de la part du client pour un type d'emballage autre que celui habituellement utilisé par la société NOVAR France SAS fera l'objet d'un complément de prix. Les emballages ne sont en aucun cas repris par la société NOVAR France SAS.

5 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - RESERVE DE PROPRIÉTÉ

5 - 1 LOGICIELS

5.1 Licence. NOVAR France SAS concède au client une licence non exclusive et non transmissible à quelque titre que ce soit, lui permettant d'utiliser les logiciels fournis en vertu de la commande exclusivement sur les matériels et sur les sites définis dans la commande. Le client ne tentera pas de décomposer, désassembler ou décompiler les logiciels ou partie des logiciels. Le client s'engage à utiliser les logiciels conformément à leur destination et à se conformer strictement à leurs prescriptions d'utilisation. NOVAR France SAS et, le cas échéant, ses tiers fournisseurs gardent l'entière propriété des logiciels. La garantie des logiciels des tiers fournisseurs s'appliquera à l'exclusion de toute autre garantie pour les logiciels des tiers fournisseurs. Les modalités de cette garantie seront communiquées au client.

5.2 Copie et Modifications. Le client ne pourra effectuer de deux copies des logiciels (ou le nombre autorisé par le droit applicable) à utiliser qu'à des fins de sauvegarde et d'archivage. Le client ne devra ni adapter, ni modifier les logiciels sans l'autorisation écrite de NOVAR France SAS.

5.3 Cession. Le Client ne pourra céder, apporter ou autrement transférer son droit d'utilisation des logiciels à quiconque qu'avec l'autorisation préalable écrite de NOVAR France SAS. Si le Client n'est pas l'utilisateur final des logiciels, NOVAR France SAS pourra transférer le droit d'utilisation des logiciels à l'utilisateur final sous réserve que le Client obtienne de cet utilisateur final l'acceptation écrite de la présente licence et fournisse à NOVAR France SAS la preuve de ladite acceptation.

5.4 Expiration et Résiliation. La licence concédée aux termes de la commande sera valable pour tout le temps d'utilisation des logiciels par le client, sauf résiliation de la commande par NOVAR France SAS. A l'expiration de cette licence, le client devra immédiatement cesser toute utilisation des logiciels et restituer ou détruire, selon les indications de NOVAR France SAS, toutes les copies des logiciels.

De son côté, le client s'engage à coopérer pleinement avec la société NOVAR France SAS dans sa défense.

5 - II AUTRES

5 - II - 1 La société NOVAR France SAS ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de réclamation ou action fondée sur la violation d'un droit de propriété intellectuelle ou industrielle d'un tiers ou sur la responsabilité de droit commun résultant de la modification des produits par le client ou, d'une utilisation non conforme aux spécifications techniques, sauf si le client a obtenu l'accord écrit et préalable de la société NOVAR France SAS pour effectuer de telles opérations.

5 - II - 2 Dans le cas où la société NOVAR France SAS considère que les produits sont susceptibles de porter atteinte aux droits de tiers ou font l'objet d'une réclamation pour violation de droits de propriété intellectuelle ou industrielle ou fondée sur une réclamation en concurrence déloyale et/ou parasitaire, la société NOVAR France SAS peut, à sa seule discrétion, et en prélevant des fonctionnalités équivalentes : a) remplacer ou modifier le produit, tout en préservant des fonctionnalités équivalentes ; b) obtenir pour le client le droit de continuer à utiliser le produit ; c) rembourser le montant des produits litigieux.

Le présent article constitue le recours exclusif du client et les limites de la responsabilité de NOVAR France SAS, au regard de toute atteinte aux droits d'un tiers causée par le produit.

5 - II - 3 La société NOVAR France SAS n'est en aucun cas tenue de fournir ses plans d'exécution même si les produits sont livrés avec un schéma d'installation. Les plans, documents et études éventuellement transmis au client restent la propriété de la société NOVAR France SAS et sont confidentiels. Le client s'interdit de les communiquer sciemment ou non à des tiers et ne pourra les utiliser que pour les seuls besoins de l'exploitation et de la maintenance des produits.

5 - II - 4 La société NOVAR France SAS conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert au client, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qui pourraient être occasionnés.

6 - PRESTATIONS DE SERVICES

6.1 La réception de l'installation sera confirmée par le client auprès de NOVAR France SAS et validée par un procès-verbal signé par un représentant qualifié du client, procès-verbal contradictoire sur lequel seront consignées les réserves majeures et mineures émises par lui. On entend par réserves mineures, toute réserve qui n'empêche pas le fonctionnement de l'installation.

6.2 La responsabilité de NOVAR France SAS se limite à la mise en service d'une installation de sécurité incendie ou de communication hospitalière. La responsabilité de NOVAR France SAS est exclue en ce qui concerne l'installation des produits qui restent sous l'entière responsabilité du Client.

6.3 En cas d'absence de réponse du client dans le mois suivant la demande de réception ou de les réserves formulées par NOVAR France SAS par lettre recommandée avec accusé de réception, cette acceptation ou cette levée de réserves sera réputée accordée.

6.4 Si l'installation est mise en service à des fins d'exploitations sans qu'aucun PV de réception n'ait été signé, cette réception est réputée avoir été prononcée sans réserve par le client.

6.5 NOVAR France peut être amené à réaliser des études de conception de systèmes de sécurité incendie ou communication hospitalière sur demande du Client, néanmoins ces études sont réalisées à titre purement commercial afin de définir des enveloppes budgétaires, et n'engagent en rien la responsabilité de NOVAR France.

7 - ACTIONS PREVENTIVES

Pour les actions prévues ayant vocation à assurer la sécurité des biens et des personnes, la société NOVAR France SAS doit être avisée par le client, préalablement à tout moment et en toutes circonstances. A cet effet, le client s'engage à fournir dans les meilleurs délais à la société NOVAR France SAS (l'ies adresses(e) exacte(s) du/des site(s) ou ses produits ont été installés. A défaut, la société NOVAR France SAS décline toute responsabilité quant à la prise en charge des conséquences juridictionnelles, de quelque nature que ce soit, de toute éventuelle défaillance qu'elle aurait pu éviter si elle avait eu la possibilité d'une action préventive.

8 - GARANTIE

Les biens vendus sont garantis contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou de conception dans les conditions ci-dessous. Le vice de fonctionnement doit apparaître dans une période de 12 mois à compter de la livraison du matériel pour une utilisation du bien définie dans la commande.

La garantie est exclue si le vice de fonctionnement résulte d'une intervention sur le bien effectuée sans autorisation expresse et préalable de la société NOVAR France SAS.

Les garanties ne s'appliqueront pas si un défaut est dû en tout ou partie à la négligence du client ou de ses employés pendant la manipulation, le stockage, l'assemblage, l'installation, la mise en route, l'utilisation ou l'entretien du matériel et/ou des logiciels, en particulier si les instructions écrites du manuel fourni par NOVAR France SAS n'ont pas été respectées.

La garantie est exclue si le fonctionnement défectueux résulte d'un cas de force majeure, tel que précisé à l'article 9.

Toute garantie est exclue pour les articles consommables (batteries, gaz test...). Les articles consommables sont référencés dans les bases tarifaires de NOVAR France SAS. Néanmoins NOVAR France SAS s'engage à remplacer tout consommable défectueux dans le cadre d'une réclamation faite dans les 15 jours suivant la date de livraison.

Au titre de la garantie, la société NOVAR France SAS remplacera gratuitement les pièces reconnues défectueuses par ses services techniques selon l'une ou l'autre des procédures décrites ci-après.

La société NOVAR France SAS n'accorde aucune garantie en ce qui concerne l'aptitude des produits à atteindre des objectifs que le client s'est fixé, dès lors que ces objectifs n'ont pas été expressément et préalablement acceptés par la société NOVAR France SAS.

Cette garantie ne couvre pas les frais de main-d'œuvre et ceux qui résultent des opérations suivantes : démontage, remontage, transport sur site, mise en service, etc...

Cas particulier des logiciels : la garantie ne s'applique que si les logiciels sont mis en œuvre sur des supports adaptés et sous un environnement conforme aux spécifications imposées par la société NOVAR France SAS.

La réparation, la modification ou le remplacement de pièces pendant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger le délai de garantie des produits.

Dans le cadre d'un échange de produit sous garantie, NOVAR France SAS propose, au travers de ses prestataires, deux procédures différentes établies comme suit :

a- Procédure d'échange anticipé : Le Client passe une commande aux prestataires de NOVAR France SAS dont la facturation est différée de 30 jours. A réception du matériel retourné, après expertise des services techniques, la commande est annulée s'il est constaté un défaut du produit. Dans ce cas, un matériel équivalent est renvoyé au Client, sans notions de frais. Dans le cas contraire, le matériel est facturé au prix tarif public et remis SAV en vigueur.

b- Procédure d'échange non anticipé : Le Client retourne le matériel aux prestataires de NOVAR France SAS pour expertise. En cas de défaut avéré du produit, un matériel équivalent est renvoyé au Client, sans notions de frais. Dans le cas contraire, NOVAR France SAS ou ses prestataires proposent au Client une offre de remplacement sur la base du tarif public en vigueur avec remise SAV.

Les produits échangés sous garantie sont remplacés par des produits réparés ou neufs.

Le présent article exprime l'intégralité de la garantie accordée par la société NOVAR France SAS, à l'exclusion de toute autre garantie légitime.

9 - RESPONSABILITE

Les parties supporteront chacune en ce qui la concerne, toutes les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il en découle en vertu du droit commun, en raison de tous dommages corporels et/ou matériels causés aux tiers à l'occasion de l'exécution de prestations.

En aucun cas la société NOVAR France SAS ne sera responsable des :

- a) Pertes indirectes
- b) Pertes découlant d'une interruption de l'activité ou d'une perte d'exploitation
- c) Pertes de profits

- d) Manque à gagner
- e) Pertes d'économies prévues
- f) Perte d'actif incorporé
- g) Perte de données
- h) Perte d'opportunité, même dans le cas où il aurait été informé de la survenance de tels événements.

Chacune des parties souscritra les polices d'assurance nécessaires pour se garantir contre tous les risques à leur charge respective et telle qu'ils sont définis aux paragraphes ci-dessus. Chacune des parties supportera les primes et les franchises des polices d'assurances quelle aura souscrites.

La responsabilité de la société NOVAR France SAS est exclue pour tout défaut d'un Système résultant :

- a) d'une dégradation, modification, maintenance, réparation, installation, transport, stockage, opération ou utilisation impropre ou non conforme aux instructions de la société NOVAR France SAS ;
- b) d'un accident, contamination, abus, négligence après la livraison,
- c) de tout dommage causé par un produit non fourni par la société NOVAR France SAS.

La société NOVAR France SAS ne saurait être tenue responsable d'un défaut de compatibilité lié à un manque d'information involontaire ou délibéré de la part du client concernant les caractéristiques des produits.

La responsabilité de NOVAR France SAS pour tout dommage relatif à la commande ou résultant des produits et/ou services commandés est limitée au prix de la commande.

10 - RECLAMATIONS ET REPRISES

A la livraison du matériel, les réclamations ne peuvent être prises en considération que si elles sont faites au plus tard dans les 15 jours qui suivent la réception des produits. Ces réclamations doivent être impérativement faites par écrit pour être prises en compte.

Les reprises ne peuvent être faites qu'à titre exceptionnel en matière d'origine et si elles sont faites au plus tard dans les 30 jours suivant la réception des produits. Ces réclamations doivent être impérativement faites par écrit pour être prises en compte.

Cette demande doit être écrite et adressée à notre service logistique pour traitement et affectation d'un numéro de retour. Les frais et risques afférents au retour des produits sont à la charge du client. Dans le cas où le matériel retourné serait incomplet ou détérioré, NOVAR France SAS se réserve le droit d'appliquer un abattement additionnel.

Les commandes de fournitures spécifiques ou faisant l'objet d'une fabrication spéciale ne peuvent être ni échangées ni reprises.

11 - CONFIDENTIALITE

Par « Informations Confidentielles » il faut entendre toute information, donnée technique ou savoir faire de quelque forme que ce soit comportant l'indication ou le mention de confidentialité ou une autre indication ou mention similaire, y compris mais de façon non exhaustive, les données documentées, les données lisibles par machine ou les données interprétées, les données contenues dans des composants physiques, les maquettes, échantillons considérés par la société NOVAR France SAS comme étant de sa propriété exclusive ou confidentiels. Le client et ses partenaires, ses employés et ses agents maintiendront confidentielles ces Informations Confidentielles pour une période de 10 ans suivant la date de divulgation par la société NOVAR France SAS. Les logiciels inclus aux systèmes doivent être gardés confidentiels à perpétuité.

Toutefois, les obligations stipulées dans le présent article ne sont pas applicables aux informations qui :

- a) Étaient au moment de leur réception déjà publiées ou plus généralement renvues publiques d'une autre manière ;
- b) Ont été après leur réception publiées ou plus généralement renvues publiques autrement que par une action ou une négligence de la part de la partie qui les reçoit ;
- c) Étaient déjà, au moment de leur réception par une partie en la possession de cette partie de manière régulière à condition qu'elle soit en mesure de le prouver par un document écrit ;
- d) Ont été régulièrement acquises de tiers sans restriction quant à leur divulgation, si ladite partie est en mesure de le prouver.

Ni le Client, ni ses partenaires, ses employés ou ses agents ne pourront transférer ou divulguer les dites Informations Confidentielles de la société NOVAR France SAS, ni pour fabriquer ou acquérir les systèmes faisant l'objet des présentes Conditions Générales de Vente ou tout autre produit similaire, ni pour faire fabriquer ou acquérir ces systèmes par toute autre source, ni pour reproduire les Informations Confidentielles ou se les approprier de quelque façon que ce soit sans le consentement de la société NOVAR France SAS. Les présentes conditions générales de vente ne confèrent aucun droit ou licence ni au client, ni à ses clients, ses employés ou ses agents, expressément ou implicitement sur les Informations Confidentielles ou sur tout brevet, ou application de brevet ou autre droit appartenant à la société NOVAR France SAS, nonobstant l'expiration des obligations de confidentialité stipulées dans cette clause.

12 - CLAUSE RESOLUTOIRE DE PLEIN DROIT

En cas d'inexécution par le client des obligations mises à sa charge la société NOVAR France SAS se réserve le droit de résilier le contrat de vente, sans préjudice des dommages et intérêts qu'elle pourrait réclamer, moyennant mise en demeure, adressée par la société NOVAR France SAS, restée infructueuse après un délai de 30 jours.

13 - FORCE MAJEURE

La société NOVAR France SAS ne saurait être tenue responsable pour tout retard ou défaut d'exécution de ses obligations, en cas de Force Majeure. Seront considérés comme des événements de Force Majeure tous les événements extérieurs aux parties et irrésistibles rendant impossible l'exécution des obligations. De tels événements incluent notamment :

- a) Tout incendie, explosion, inondations, tempête ou autre catastrophe naturelle, dégât des eaux, foudre,
- b) Guerres, émeutes, conflits sociaux, mobilisations ou agitations sociales,
- c) Grèves, lock-out, ou toutes autres actions industrielles et/ou commerciales, d) Difficultés d'approvisionnement en matières premières, pièces, machines, e) Réglementation en matière d'import-export ou embargo

14 - DISPOSITIONS GENERALES

Cession. Le client ne pourra déléguer aucun droit ni céder aucune obligation au titre d'une commande ou partie de celle-ci sans le consentement écrit préalable de la société NOVAR France SAS lequel, consentement ne pourra être refusé sans motif légitimes.

La société NOVAR France SAS pourra céder une commande dans le cadre du transfert de la totalité ou d'une partie substantielle des actifs de l'entreprise à laquelle elle appartient. Toute tentative de cession ou de délégation violant ce paragraphe sera considérée comme nul.

Renonciation : le fait pour la société NOVAR France SAS de ne pas se prévaloir d'un manquement du client à l'une quelconque des dispositions contenues dans les présentes, ne pourra être interprété comme une renonciation de la société NOVAR France SAS à invoquer une violation ultérieure de la même disposition ou d'une autre disposition.

Divisibilité : Si l'une des stipulations de ces Conditions Générales de Vente est jugée illégale, non valide ou inapplicable par un tribunal français d'une juridiction compétente conformément à l'article 15 de ces présentes Conditions Générales de Vente, la validité et l'applicabilité des dispositions restantes ne sera pas affectée et, en remplacement de ladite disposition invalide, ou inapplicable ou en plusieurs dispositions seront ajoutées aux présentes conditions générales de vente aussi similaires que possible dans les termes tout en restant valables, légales ou applicables en vertu de la loi applicable.

Sauvegarde. Tous les droits, devoirs, obligations qui, par nature doivent s'appliquer au titre d'une commande ou partie de celle-ci sans le consentement écrit des clauses « Paiement », « Confidentialité », « Responsabilité », resteront applicables après l'application complète ou la réalisation de toute commande.

Ordre de cohérence : En cas d'incohérences entre les présentes Conditions Générales de Vente et les commandes du client, les Conditions Générales de Vente prévaudront.

15 - CONTESTATION ET REGLEMENT DES LITIGES

En toute hypothèse les contrats qui lient la société NOVAR France SAS à ses clients sont régis par le droit français interne.

Tout litige relatif à toute offre émise ou toute vente effectuée, qui ne pourrait être réglé à l'amiable dans un délai d'un mois, sera de la compétence exclusive du tribunal dans le ressort duquel est situé le siège social de la société NOVAR France SAS, même en cas d'action en référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Novar France SAS a Honeywell Company

8, place de l'Europe

Parc de chesnes

38074 Saint Quentin Fallavier Cedex

Tel: +33 810 10 66 10

www.esser-systems.com/fr/

www.honeywell.com

Honeywell se réserve le droit,
sans préavis d'apporter des
modifications à la conception
du produit ou de spécifier

HSF-INTEVIO-CAT-FR
Février 2020
2020 Honeywell International Inc

Honeywell